



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2026/11
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET
Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de présents : 12
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Éric GOHIER, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Adrien CAZENEUVE, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Isabelle SILHOL, Dominique ZARAGOZA, Bernard VIGOUROUX,

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : DÉLIBÉRATION FIXANT LE NOMBRE D'ADJOINT AU MAIRE

DELIBERE

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Péret étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre ;

Vu la proposition de M le Maire de créer trois postes d'adjoints au Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de créer 3 (trois) postes d'adjoints au maire,

CHARGE M le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces adjoints au maire.

ADOpte à la majorité des membres présents ou représentés

POUR : 11 CONTRE : 1 (P. SOULAIROL) ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM

